

**Rapport pour la commission  
permanente du conseil régional**  
Janvier 2014

*Présenté par  
Jean-Paul Huchon  
Président du conseil régional  
d'Île-de-France*

**MISE EN ŒUVRE DU GRAND PROJET 3 DU CONTRAT DE PROJETS  
ETAT REGION 2007-2013**

**APPEL A PROJETS « NOUVEAUX QUARTIERS URBAINS »**

**AFFECTATIONS DE CREDITS RELATIFS AUX PROJETS NQU  
LAUREATS**



Chapitre budgétaire 905 :  
« Aménagement des territoires »  
Code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes »  
Programme « Territoires prioritaires et stratégiques » Action « Nouveaux quartiers urbains »

*Sommaire*

<b>EXPOSE DES MOTIFS .....</b>	<b>4</b>
1. Le dispositif Nouveaux Quartiers Urbains.....	4
<b>ANNEXE AU RAPPORT N°1 .....</b>	<b>6</b>
1. Localisation des projets et fiches action .....	7
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE A LA DELIBERATION .....</b>	<b>19</b>
1. Etat récapitulatif des fiches IRIS.....	20
2. Fiches projet IRIS.....	21

## EXPOSE DES MOTIFS

### 1. Le dispositif Nouveaux Quartiers Urbains

Les trois sessions de l'appel à projets « Nouveaux quartiers urbains » a souligné le dynamisme et le volontarisme des collectivités locales en matière d'élaboration de projets urbains innovants.

L'appel à projets « Nouveaux quartiers urbains » s'inscrit dans une démarche partenariale et de concertation initiée dès octobre 2008. Depuis, trois sessions ont été organisées et près de soixante-dix projets ont été candidats. A ce jour, on dénombre 24 projets lauréats désignés et 8 projets « prototypes NQU ».

La Région a initié cet appel à projets pour répondre à deux objectifs :

- créer un outil capable de traduire de manière opérationnelle les orientations du projet d'aménagement régional (SDRIF) pour tendre vers une nouvelle manière de construire la ville. L'enjeu est de développer une nouvelle qualité urbaine à la hauteur des ambitions régionales en matière d'aménagement ;
- instituer une échelle d'intervention favorable pour stimuler la conception de quartiers urbains durables capables de placer les habitants au cœur du projet. Ces nouveaux quartiers font ainsi émerger des logements diversifiés et de qualité, à proximité de transports en commun, privilégiant l'utilisation d'éco-matériaux, faisant appel aux énergies renouvelables, etc. L'appel à projets est aussi un moyen d'articuler de façon cohérente l'ensemble des politiques de la Région pour répondre aux exigences environnementales, sociales et économiques.

Les nouveaux quartiers urbains constituent :

- un moyen de favoriser la construction de logements pour répondre à la crise du logement ;
- une déclinaison du volet aménagement du contrat de projets Etat – Région 2007 / 2013 ;
- une traduction opérationnelle et de mise en œuvre à l'échelle locale des objectifs du schéma directeur de la région Ile-de-France adopté par l'assemblée régionale le 18 octobre 2013 ;
- une démarche innovante qui bouscule le mode de faire et les pratiques de l'aménagement en faveur de l'émergence de quartiers durables visant à répondre aux besoins des habitants en matière d'habitat, d'activités, de services, d'équipements conduisant à rendre la ville plus diversifiée, vivante et attractive.

Le présent rapport a pour objet :

- La proposition d'affectation en faveur du projet lauréat « nouveau quartier urbain » sélectionné en 2010 par délibération N° CP 10-525 du 8 juillet 2010, concernant les opérations suivantes :
  - « Quartier Les Hauts de Montreuil » à Montreuil (93)
  - « Quartier Claude Bernard/ Mc Donald » à Paris 19ème (75)
- Les propositions d'affectations en faveur des projets lauréats « nouveau quartier urbain » sélectionnés en 2011 par délibération N°CP 11-817 du 20 octobre 2011 concernant les opérations suivantes :
  - « Projet urbain du Chaperon Vert » à Arcueil et Gentilly (94)

Pour la section Investissement, les projets et les montants des affectations d'autorisations de programme sont déclinés dans le tableau suivant :

Dpt	Projet	Session	Porteur	Dotation prévisionnelle maximum en €	Total des Affectations en € (janvier 2014)	Actions	Estimation du coût HT en €	Montant maximum subvention Région en €	Participation Région (%)
93	Quartier les Hauts de Montreuil	2	Est Ensemble	3 440 000	1 083 713,5	Etude de maîtrise d'œuvre et travaux sur le groupe scolaire Boissière-Acacia	17 785 120	2 274 037	13%
75	Quartier Claude Bernard /McDonald	2	Paris	3 793 920	793 192	Réalisation de l'ouvrage d'art de franchissement du périphérique	6 120 000	2 985 908	21%
94	Projet urbain du Chaperon Vert	3	CA du Val de Bièvre	3 399 300	1 493 000	Aménagement des berges de l'A6 à Gentilly	3 540 000	1 135 000	32%
<b>Total</b>								<b>6 394 945</b>	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France**



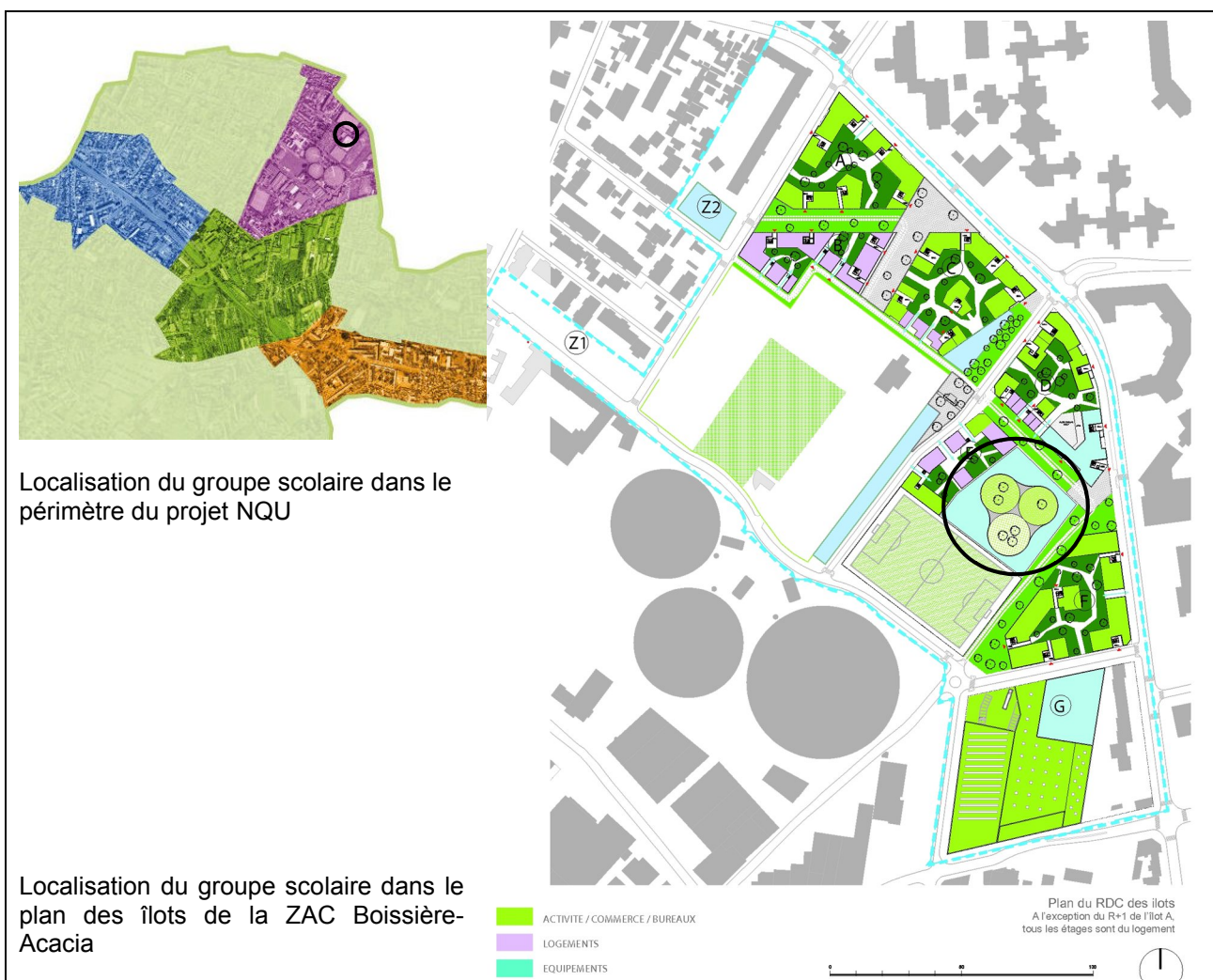
**JEAN-PAUL HUCHON**

**ANNEXE AU RAPPORT  
N°1**

CONVENTION  
relative à la réalisation du « Nouveau quartier urbain »  
« LES HAUTS DE MONTREUIL »  
à MONTREUIL

## FICHE ACTION

<b>Nom du porteur de projet</b>
<b>Fiche action n°10</b>
<b>GRUPE SCOLAIRE DE LA ZAC BOISSIERE-ACACIA : ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX</b>
<b>Objectif(s) du cahier des charges au(x)quel(s) l'action répond (avec bref rappel du diagnostic)</b>
<p>Située au Nord de la commune de Montreuil, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Boissière-Acacia permettra de créer un morceau de ville durable aux relations équilibrées avec les quartiers voisins.</p> <p>Créée par délibération du Conseil Municipal en date du 16/12/2010, le projet prévoit la réalisation d'environ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 84 500 m<sup>2</sup> de SHON logements (soit environ 1200 logements),</li> <li>- 21 000 m<sup>2</sup> d'activités</li> <li>- des équipements publics :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 groupe scolaire de 23 classes,</li> <li>- 1 plateau sportif,</li> <li>- 7,4 ha d'espaces publics,</li> <li>- 1 crèche de 60 berceaux.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC ont été approuvés par le Conseil Communautaire d'Est Ensemble le 26 juin 2012, l'opération ayant été transférée à la CAEE en décembre 2011.</p> <p>C'est la Ville qui est maître d'ouvrage du groupe scolaire.</p> <p>La création de ce dernier répond aux objectifs suivants de la grille NQU :</p> <p><u>8 - assurer la mixité des fonctions, des usages et des espaces</u> : en effet, cet équipement répondra, d'une part, aux besoins générés par la ZAC en matière scolaire, d'autre part, à ceux du reste du quartier, afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants dans les écoles existantes. Les locaux mutualisés de l'école (salle de sport, salle polyvalente avec un traitement acoustique) permettront d'accueillir aussi les élèves des écoles environnantes pour des activités spécifiques.</p> <p><u>11 – Economiser les ressources naturelles</u> : la Ville a intégré dans le programme du groupe scolaire et dans le concours l'exigence de réaliser un bâtiment « Zéro Energie »</p>
<b>Description et localisation</b>
<p>Construction neuve d'un groupe scolaire dans la ZAC Boissière – Acacia, au sein de l'îlot E sur une parcelle de 5 681 m<sup>2</sup>.</p> <p>Le groupe scolaire se compose</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une école maternelle de 9 classes,</li> <li>- d'une école élémentaire de 14 classes,</li> <li>- d'un centre de loisirs maternel / élémentaire,</li> <li>- d'espaces mutualisés entre les écoles et le centre de loisirs,</li> <li>- d'un service de restauration scolaire,</li> <li>- d'une salle de sports,</li> <li>- d'une salle polyvalente,</li> <li>- d'un logement de fonction,</li> <li>- de locaux d'entretien et de maintenance,</li> <li>- de locaux techniques.</li> </ul> <p>L'ensemble est estimé à 6 156 m<sup>2</sup> SDP (surface de plancher).</p> <p>L'opération s'inscrit dans une démarche de développement durable et de qualité environnementale du bâtiment. Il devra présenter un niveau de performance Zéro Énergie.</p>



### Maîtrise d'ouvrage

Ville de Montreuil / Direction des Bâtiments

### Calendrier prévisionnel de réalisation

#### Dates échéances

#### Étapes non concernées par la demande de financement NQU

- Études de programme - octobre 2012
- Recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre – février 2013

#### Étapes concernées par la demande de financement NQU

- Études de maîtrise d'œuvre (à partir de la phase APS) – avril 2013 à juin 2014
- Appel d'offres travaux et marchés de travaux – juillet 2014
- Travaux – janvier 2015 à juin 2016
- Emménagement : rentrée septembre 2016

### Estimation du coût HT de l'opération (à compter d'avril 2013) – Hors Foncier

Études de maîtrise d'œuvre  
dont APS, EXE, SYN, OPC (14%) et bureau de contrôle, SPS (3%) : **2 298 937 € HT**  
Travaux valeurs mars 2012 : **15 486 183 € HT**

Soit un coût total de 17 785 120 € HT (études de maîtrise d'œuvre à compter d'avril 2013 et travaux)

Sur ce total, la Ville demande à la Région Ile-de-France un financement NQU d'un montant de 2 274 037 €. Soit le montant total de l'opération rappelé ci-dessous, une subvention à hauteur d'environ 13 %.



### **Cofinancement et/ou partenariat**

Le coût total de l'école précisé ci-dessus, estimé à 17 785 120 € HT, soit 21 271 004 € TTC est réparti comme tel entre les différents financeurs :

[Pour rappel : apport du foncier par l'aménageur au titre de sa participation prévue au bilan de l'opération – valeur estimée du foncier : 2 959 000 €]

- apport en numéraire de l'aménageur : 4 795 000 €
- apport de la CAEE : 3 902 500 €
- apport de la Région IDF : 2 274 037 € (correspond à la présente demande de subvention)
- apport de la Ville : 7 376 855 € (HT – sur les coûts générés par le projet à compter d'avril 2013 – hors coût d'élaboration du programme et rémunération du concours pour recruter la maîtrise d'œuvre – hors mobilier et assurances dommage-ouvrage)

### **Maîtrise d'œuvre**

En phase concours ; 3 équipes retenues pour un rendu esquisse courant janvier 2013.  
Choix de la maîtrise d'œuvre : second jury, février 2013.

Equipe de maitrise d'œuvre retenue (jury du 27 février 2013) : AAVP ARCHITECTURE

### **Actions liées (éventuellement)**

La conception de ce groupe scolaire est analysée en étroite collaboration avec ECDM et TRIBU, conseils de la Ville de Montreuil pour la ZAC Boissière-Acacia (fiche-action n°9). Ces derniers formulent ainsi un ensemble de préconisations visant à s'assurer de la qualité urbaine, architecturale et environnementale du projet et du groupe scolaire notamment.

La Fabrique (fiche-action n°3) a aussi contribué à l'élaboration du programme du groupe scolaire, au travers d'une série d'ateliers réunissant notamment les utilisateurs futurs (enseignants, parents d'élèves, personnels de la Ville, centres de loisirs) au printemps 2012.

Nom du porteur de projet : **VILLE DE PARIS**

**Fiche action n°3**  
**INTITULE DE L'ACTION**

**TRAVAUX POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE D'ART DE FRANCHISSEMENT DU BOULEVARD PERIPHERIQUE**

**Objectif du cahier des charges auquel l'action répond**

**Affirmer la cohérence territoriale**

Critère 4 : S'inscrire dans le contexte urbain local, l'histoire du lieu et être en capacité de rétroagir sur la ville notamment par les liens physiques créés avec les quartiers alentours (accessibilité, déplacements doux, proximité des pôles d'équipement et d'emploi, liaisons, vues) et la rétroaction sur la ville existante par la recherche de complémentarités réciproques.

**Description et localisation**



Le projet de requalification, désenclavement et d'aménagement sur ce site de renouvellement urbain parisien, est celui d'une mutation radicale d'un secteur jusqu'à présent traversé par les infrastructures ferroviaires et routières. En retrouvant le lien vers le canal Saint-Denis, vers la cité d'habitat social Michelet (Paris 19<sup>e</sup>) et Aubervilliers, malgré les contraintes et coupures ferroviaires ou routières liées au boulevard périphérique et au boulevard extérieur, le projet de nouveau quartier urbain structure l'espace en s'appuyant sur la reconversion de l'entrepôt Macdonald et la requalification des terrains délaissés environnants. Il crée et organise un quartier urbain mixte fonctionnel comprenant de nouveaux espaces verts, reliant entre eux des secteurs aujourd'hui séparés physiquement.

Dans le cadre du développement des déplacements et des transports de personnes au sein du Nouveau Quartier Urbain « Claude Bernard/Macdonald » et plus largement entre la Ville de Paris et Aubervilliers, il est prévu de favoriser les circulations douces entre le pôle multimodal (regroupant le RER E, 4 lignes de bus, le T3 et à termes le T8), l'entrepôt Macdonald, le quartier Claude Bernard, le Parc du Millénaire ainsi que le centre commercial Le Millénaire.

L'objectif est de créer une liaison douce sous la forme d'une passerelle au-dessus du Boulevard Périphérique, accessible aux vélos et aux PMR et ne perturbant pas la circulation sur le Boulevard Périphérique. Ce franchissement, situé à mi-chemin de la porte d'Aubervilliers et de la Porte de la Villette, seules liaisons entre Paris et Aubervilliers distancées entre elles de plus d'un kilomètre, apparaît ainsi comme une réalisation stratégique.

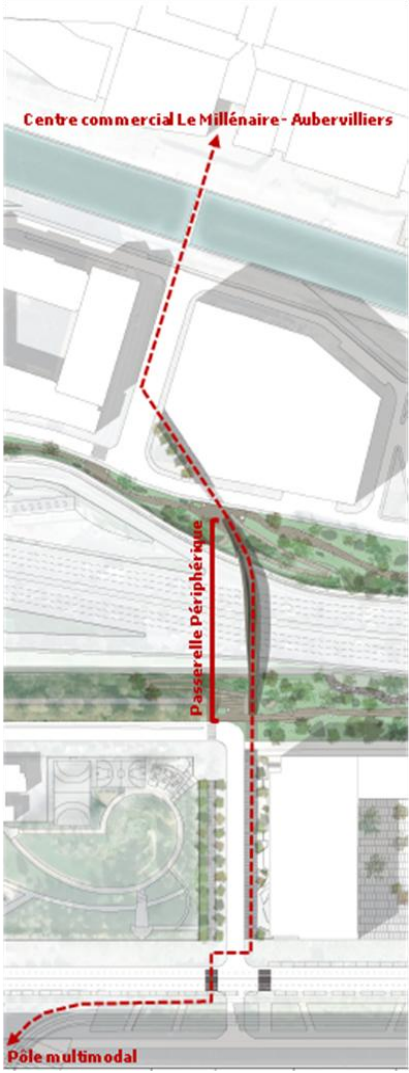


Suite à un concours de maîtrise d'œuvre dont la société Daniel Vaniche et Associés/DVVD a été désignée lauréat, les études de conception ont démarré au mois de Décembre 2012.

La maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de la passerelle au-dessus du Boulevard Périphérique est transférée par la Ville de Paris à la SEMAVIP par avenant à la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Claude Bernard du 7 juillet 2005, dont la signature par le Maire de Paris a été autorisée par délibération du Conseil de Paris.

La réalisation de la passerelle au-dessus du Boulevard Périphérique, qui facilitera les déplacements entre Paris et Aubervilliers, s'inscrit dans les objectifs métropolitains du Nouveau Quartier Urbain.

Cette réflexion répond en particulier à la thématique de l'appel à projet relative à la qualité des liens intercommunaux.

Une première subvention a été sollicitée pour la phase étude.

<b>Description et localisation</b>	
 <p>Centre commercial Le Millénaire - Aubervilliers</p> <p>Passerelle Périphérique</p> <p>Pôle multimodal</p> <p><b>Cheminevements piétons et cycles</b></p>	 <p><b>Esquisse de la passerelle périphérique</b></p>  <p><b>Réseaux de transport – pôle multimodal</b></p>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	
SEMAVIP, en tant qu'aménageur de la ZAC Claude Bernard	
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation</b>	
Décembre 2012 : désignation d'un MOE, démarrage des études	
Janvier 2014 : démarrage des travaux	
<b>Estimation du coût HT</b>	
6 120 000€ HT pour les travaux	
<b>Cofinancement et/ou partenariat</b>	
SEMAVIP/Ville de Paris 51,2% : 3 134 092€ HT	
Région 48,8% : 2 985 908€ HT	
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	
DVA/DVVD	
<b>Actions liées</b>	
Travaux d'aménagement de la Forêt Linéaire (ZAC Claude Bernard)	
Travaux de réalisation du complexe UGC (ZAC Claude Bernard)	
Travaux de réalisation du Parc du Millénaire	
Travaux de réalisation de la passerelle au-dessus de la darse des Magasins Généraux	
Travaux d'aménagement des berges du canal Saint-Denis	

**CONVENTION**  
**relative à la réalisation du « Nouveau quartier urbain »**  
**CHAPERON VERT**  
**à Arcueil et Gentilly, CA Val de Bièvre**

**Annexe 3**  
**Fiche action**

Nom du porteur de projet : Communauté d'agglomération du Val de Bièvre

**CHAPERON VERT ARCUEIL GENTILLY**  
**Aménagement des berges de l'A6a à GENTILLY**  
**Fiche action n° 2**

**CONTEXTE OPPORTUNITE**

L'un des objectifs majeurs du projet de renouvellement urbain du chaperon vert est l'intégration du quartier dans la Ville.

La création de nouvelles liaisons urbaines vise à limiter les effets de l'enclavement en créant des connexions avec les territoires voisins.

La création d'une promenade verte sur les berges de l'autoroute A6a cible une liaison sud/nord par la passerelle du Cambodge, le cheminement doux des berges sur Gentilly qui s'évase et se fond dans un parc paysager sur Arcueil. Elle s'inscrit dans un réseau de parcs et liaisons vertes à l'échelle métropolitaine préfigurant la trajectoire d'une coulée verte du sud francilien. Placée sur le tracé de la Méridienne Verte, elle reliera Paris, le parc Montsouris et la Cité Universitaire à Gentilly et Arcueil et au-delà vers le parc départemental du Coteau.

**PRINCIPES D'AMENAGEMENT**

La création de la promenade des berges de l'A6 s'intègre dans la volonté partagée entre les différents partenaires de l'ORU d'intervenir massivement pour reconquérir les délaissés urbains et requalifier les espaces publics du quartier du Chaperon Vert.

Il permettra d'ouvrir le quartier sur la Ville en créant pour les usagers un espace de vie qualitatif et pour les habitants un espace de respiration et de protection face aux nuisances de l'autoroute.

L'espace traité dans le cadre de ce projet de réaménagement se situe sur les abords de l'autoroute A6a. Directement mitoyen de certains bâtiments, il est tantôt inaccessible, tantôt à usage principal de parking et de voie de desserte.

**PRINCIPES DE REQUALIFICATION**

Le projet vise à reconquérir ce site en valorisant ses nombreux atouts non exploités. Sa localisation en rebord du coteau sud de la Bièvre et sa topographie favorisent les vues dégagées sur la vallée.

Les habitants du quartier bénéficieront d'un environnement apaisé et revalorisé, immédiatement accessible depuis chez eux.

Le projet, sur la partie Gentillienne prévoit la création d'une d'une promenade linéaire plantée sur les franges de l'autoroute, conçue comme un lieu de rencontre et d'échanges entre tous les habitants du quartier.

- Chemin piétonnier et cyclable du nord au sud valorisant les vues sur la vallée, et établissant une continuité entre Paris et la Vallée de la Bièvre,
- Mise en relation de la proche banlieue avec les équipements parisiens et de la Cité Internationale universitaire,
- Mise en relation du bouledrome dans un environnement vert de qualité,
- Amélioration de la desserte par voies douces des équipements publics,



- Désenclavement du quartier du Chaperon Vert et réintégration de celui-ci dans la ville,
- Création d'une liaison douce amenant de nouvelles populations dans le quartier,
- Préservation et renforcement du patrimoine végétal et arboré,
- Conservation d'une zone tampon entre la promenade, les stationnements résidentiel et les bâtiments,
- Habillage paysager du mur anti-bruit de l'autoroute,
- Réorganisation du stationnement,
- Requalification et apaisement de la rue.

#### CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

**Cette promenade de 320 m linéaires** est composée dans sa longueur par un cheminement dédié aux piétons et aux cyclistes se prolongeant sur Arcueil au Sud et sur la Cité internationale Universitaire et Paris via la passerelle du Cambodge. Elle s'organise en une promenade dans le prolongement des squares des îlots 2 et 3 de l'OPALY, offrant des espaces de liaison nouveaux aux équipements de proximité existants : crèche intercommunale, boulodrome, église, Cité internationale universitaire.

**La multiplication des partenaires du projet et les temporalités décalées** ont incité les différentes maîtrises d'ouvrage des espaces publics, par l'intermédiaire de leur maîtrise d'œuvre à travailler à la définition de principes afin de s'assurer de la cohérence de la promenade des berges de l'A6a.

Il a ainsi été acté :

- de traiter de façon homogène le cheminement tant concernant le revêtement que sa largeur,
- d'homogénéiser les critères de choix du mobilier urbain,
- de créer 5 placettes de respiration et de convivialité réparties le long de la promenade intercommunale.

Une attention particulière a également été portée à la complémentarité entre les activités développées sur la promenade des berges et celles sur les squares des îlots 2 et 3.

#### LES ENTITÉS/COMPOSANTES DU PROJET

##### **Chemins piétons et cyclables :**

Un nouveau cheminement piéton et cycles participant au désenclavement durable du secteur et renforcent ses liaisons avec les quartiers et villes environnantes. D'une largeur d'au moins 5 mètres il propose des vues sur la vallée et permettra la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite, les trottinettes et les cycles. Il assure une continuité cyclable depuis la Cité Universitaire jusqu'à la vallée de la Bièvre, en passant par la passerelle du Cambodge qui doit faire l'objet d'un réaménagement dans le cadre du projet ANRU.

**Circulations :** Réaménagement des voiries et réorganisation des stationnements pour une meilleure intégration à l'espace et pour la création d'un environnement pacifié où cohabitent piétons et voitures.

**Les placettes :** Elles sont conçues comme des ponctuations de la promenade. Et constituent des points d'accroche et de pénétration dans les 2 squares publics, les équipements proches.

**Les équipements de proximité :** Le projet gentilléen ne crée pas de nouveaux équipements mais améliore grandement l'accessibilité en mode doux aux équipements existants.

**La Cité internationale Universitaire :** Avec son parc et ses nombreux équipements, c'est toute une nouvelle gamme de services qui deviennent accessibles aux habitants de la proche banlieue.

**Boulodrome :** Le boulodrome existant depuis de nombreuses années souffre aujourd'hui d'un emplacement extrêmement discret. La



promenade des berges lui permettra d'acquiescer une nouvelle visibilité.

#### **L'église du Sacré Coeur :**

Cet équipement conçu au même temps que la CIUP, accueille tout les dimanches la communauté portugaise du sud francilien, Le projet de promenade propose une placette commune à cet équipement et un nouvel accès durable.

#### **La crèche intercommunale :**

Cette crèche de 120 lits se situera sur une des placettes créées par la promenade.

#### **LA VOLUMETRIE ET LA STRUCTURE DE LA PROMENADE**

Sa structure a été conçue sur la base de la répétition d'un élément simple : une console solidaire d'une paroi inclinée faisant office de garde corps fondée sur la base de micro pieux. La variation de chaque élément constructif crée par sa répétition une ondulation, permettant de renforcer l'effet scénographique de ce grand meuble urbain. Nous avons conçu cette passerelle comme un morceau de ville qui s'accroche au reste des structures urbaines qu'il rencontre. Cette ondulation devient une identité urbaine, elle la rend lisible depuis l'ensemble du quartier, depuis les grands axes routiers comme l'autoroute A6a.

**Un matériau noble et durable :** le matériau choisi, le bois de chêne, essence à la fois noble naturellement durable, et trop peu utilisée actuellement, répond au souci d'offrir au quartier un matériau de qualité. Ce matériau est facilement disponible dans les sections et longueurs utilisées ici : là comme ailleurs, souci de cohérence.

**Un site peu accessible :** Un mode de préfabrication et de levage lié au site : les blocs de 3 m de large, bloc bas de circulation, et bloc haut écran, sont assemblés séparément en ateliers. Autant que possible, il est fait appel à des assemblages bois-bois, qui sont à la fois plus durables, et plus soucieux de l'environnement (moins d'acier grand émetteur de CO2).

Sur le site, ils sont reliés, puis posés sur les pieux, par l'intermédiaire de traverses acier, autorisant une grande souplesse dans l'utilisation des pieux. L'ensemble privilégie l'économie de main d'œuvre à l'économie de matière, pour un coût raisonnable, malgré la générosité d'ensemble.

#### **Le paysage et palette végétale**

Tilleul, Erable champêtre, Merisier, Aubépine, Amélanancier, Jacinthe des bois, Iris, Salicaire, Lavatère, Silène, Chélidoine

#### **CONCERTATION**

Les habitants et les usagers des équipements ont été pleinement intégrés à l'élaboration du projet. Les élus ont animé deux réunions publiques de travail avec les habitants visant à échanger, discuter et faire évoluer le projet en fonction de leurs observations.



#### **MAITRISE D'OUVRAGE :**

Le Maître d'ouvrage est la MAIRIE DE GENTILLY			
<b>MAITRISE D'OEUVRE</b>			
<b>BESI CONSEIL, BET infrastructures, mandataire phase conception</b> , 77 av. Parmentier, 75011 Paris, tel : 01 40 21 24 28, fatzenhoffer@besiconseil.com <b>P.BERTRAND, architecture et paysage</b> , 73 rue Vergniaud, 75013 Paris, tel : 01 83 64 35 01, atelierpbertrand@orange.fr <b>AIMÉ PAQUET, consultant</b> , 5 allée de l'Odet, 78310 Maurepas, tel : 01 30 62 74 30, a.paquet@aliceads.fr <b>SNTPP, entreprise travaux publics mandataire phase réalisation</b> , 2, rue de la Corneille, 94420 Fontenay sous bois, tel : 01 40 75 07 03, sntpp@sntpp.com <b>TECHNOPIEUX, travaux spécialisés</b> , Le chaufour, 80290 Courcelles / Moyencourt, tel : 06 13 50 34 97, info.picardie@technopieux.fr			
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation :</b>			
Validation de l'AVP : 4 juin 2013 Envoi DCE : 4 juin 2013 Attribution marché : 4 juin 2013 Démarrage des travaux : 31 décembre 2013 pour 16 mois effectifs			
<b>PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL</b>			
Coût de la maîtrise d'œuvre : <b>11.8%</b> Coût des travaux : <b>3 539 644,00 € H.T.</b> Coût total : <b>4 233 414,22 € H.T.</b>			
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
CAVB	663 514,66	793 563,53	18,75%
OPALY	152 422,00	182 296,71	4,31%
Conseil Général	316 646,52	378 709,24	8,95%
Conseil Régional	850 000,00	1 016 600,00	24,01%
ANRU	449 549,82	537 661,58	12,70%
<b>Total</b>	<b>3 539 644,00</b>	<b>4 233 414,22</b>	<b>100,00%</b>

**PROJET DE DELIBERATION****DU**

Mise en œuvre du Grand projet 3 du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013

Appel à projets « Nouveaux quartiers urbains »

Affectations de crédits relatifs aux projets NQU lauréats

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le code des marchés publics ;
- VU** La délibération du Conseil régional N°CR 68-07 du 27 septembre 2007 relative à la mise en œuvre du Grand Projet 3 du Contrat de projets Etat Région 2007-2013 ;
- VU** La délibération du Conseil régional N°CR 97-08 du 16 octobre 2008 relative à l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains » ;
- VU** La délibération du Conseil régional N°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil régional N°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération du Conseil régional N°CR 97-13 du 18 octobre 2013 adoptant le projet de SDRIF ;
- VU** Le Contrat de projets entre l'Etat et la Région Ile-de-France pour 2007-2013 signé le 23 mars 2007 ;
- VU** La délibération du Conseil régional N°CR 110-13 relative à la prorogation du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et des Contrats particuliers Région-Départements
- VU** La délibération N°CP 10-525 du 08 juillet 2010 relative à la sélection des projets lauréats de la deuxième session et à l'ajustement de la convention-type « Nouveaux quartiers urbains » ;
- VU** La délibération N°CP 10-970 du 17 novembre 2010 relative à l'ajustement de la convention-type « Nouveaux quartiers urbains » ;
- VU** La délibération N°CP 11-817 du 20 octobre 2011 relative à la sélection des projets lauréats de la troisième session et à la désignation de « prototypes Nouveaux quartiers urbains » ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** Le rapport « CP 14-139 » présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE



**Article 1 :**

Décide de participer au financement des opérations relatives aux nouveaux quartiers urbains détaillées en annexes 2 et 3 de la présente délibération, par l'attribution aux lauréats de subventions d'un montant total maximum prévisionnel de 6 394 945€ conformément à la répartition suivante :

Dpt	Projet	Session	Porteur	Dotations prévisionnelles maximum en €	Total des Affectations en € (janvier 2014)	Actions	Estimation du coût HT en €	Montant maximum subvention Région en €	Participation Région (%)
93	Quartier les Hauts de Montreuil	2	Est Ensemble	3 440 000	1 083 713,5	Etude de maîtrise d'œuvre et travaux sur le groupe scolaire Boissière-Acacia	17 785 120	2 274 037	13%
75	Quartier Claude Bernard /McDonald	2	Paris	3 793 920	793 192	Réalisation de l'ouvrage d'art de franchissement du périphérique	6 120 000	2 985 908	48,8%
94	Projet urbain du Chaperon Vert	3	CA du Val de Bièvre	3 399 300	50 000	Aménagement des berges de l'A6 à Gentilly	3 540 000	1 135 000	32%
<b>Total</b>								<b>6 394 945</b>	

Affecte en faveur de ces bénéficiaires une autorisation de programme de 6 394 945 € prélevée sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « agglomérations et villes moyennes », programme PJ52-001 (352001) « Territoires prioritaires et stratégiques », action 352001093 « Nouveaux Quartiers Urbains » du budget 2014.

Ces affectations sont imputées sur le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013, Grand Projet 3 « Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France », à hauteur de 6 394 945 € sur le projet « Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation » conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 2 :**

Accepte la dérogation visée à l'article 17 du règlement budgétaire et financier pour :

Dossier - Code	Dossier	Date prévisionnelle de démarrage	Libellé procédure	Bénéficiaire

13004629	GROUPE SCOLAIRE DE LA ZAC BOISSIERE ACACIA	05/04/2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	COMMUNE DE Montreuil
13020665	TRAVAUX POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE D'ART DE FRANCHISSEMENT DU PERIPHERIQUE	03/01/2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	SEMAVIP
13006900	AMENAGEMENT DES BERGES DE L'A6 A GENTILLY	31/12/2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	COMMUNE DE GENTILLY

Autorise le Président à les signer.

**Le président du conseil régional  
d'Île-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**

## **ANNEXE A LA DELIBERATION**

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	30/01/2014	<b>N° de rapport :</b>	R0005867	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	905 - Aménagement des territoires
<b>Code fonctionnel :</b>	52 - Agglomérations et villes moyennes
<b>Programme :</b>	352001 - Territoires prioritaires et stratégiques
<b>Action :</b>	352001093 - Nouveaux quartiers urbains

<b>Dispositif :</b>	00000227 - Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	13004629 - GROUPE SCOLAIRE DE LA ZAC BOISSIERE-ACACIA-ETUDES MAITRISE D'OEUVRE ET TRAVAUX- NQU MONTREUIL)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1256 - COMMUNE DE MONTREUIL		
<b>Localisation :</b>	MONTREUIL		
<b>CPER / CPRD :</b>	RENFORCER L'ATTRACTIVITE (DE L'ILE DE FRANCE)/Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation		
<b>Montant total :</b>	2 274 037,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
17 785 120,00 € HT	12,79 %	2 274 037,00 €

<b>Dossier :</b>	13016045 - NQU CHAPERON VERT - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'A6 A GENTILLY		
<b>Bénéficiaire :</b>	R20 - COMMUNE DE GENTILLY		
<b>Localisation :</b>	CA VAL DE BIEVRE		
<b>CPER / CPRD :</b>	RENFORCER L'ATTRACTIVITE (DE L'ILE DE FRANCE)/Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation		
<b>Montant total :</b>	1 135 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
3 539 644,00 € HT	32,07 %	1 135 000,00 €

<b>Dossier :</b>	13020665 - Travaux pour la réalisation de l'ouvrage d'art de franchissement du périphérique		
<b>Bénéficiaire :</b>	R15074 - SEMAVIP		
<b>Localisation :</b>	PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	RENFORCER L'ATTRACTIVITE (DE L'ILE DE FRANCE)/Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	2 985 908,00 €	<b>Code nature :</b>	20422

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
6 120 000,00 € HT	48,79 %	2 985 908,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000227 - Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains :</b>	6 394 945,00 €
---	----------------

<b>Total sur l'imputation 905 - 52 - 352001 - 352001093 :</b>	6 394 945,00 €
---	----------------

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13004629</b>
--

Commission Permanente du 30 janvier 2014

<b>Objet : GROUPE SCOLAIRE DE LA ZAC BOISSIERE-ACACIA-ETUDES MAITRISE D'OEUVRE ET TRAVAUX- NQU MONTREUIL)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	17 785 120,00 €	12,79 %	2 274 037,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>2 274 037,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-52-204142-352001-200  
352001093- Nouveaux quartiers urbains

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE MONTREUIL  
 Adresse administrative : PLACE JEAN-JAURES  
 93105 MONTREUIL CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Madame Dominique VOYNET, Maire

N° SIRET : 21930048000015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains  
 Rapport Cadre : CR97-08 du 16/10/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 5 avril 2013  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2015  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : frais d'honoraires directement liés à l'opération subventionnée et dans la limite de 15 % du montant H.T des travaux.

Le dossier de l'opération a été transmis en janvier 2013 pour passage en commission permanente. Cette opération a fait l'objet de plusieurs reports et de demandes de démarrage anticipé des travaux par le porteur de projet.

**Objectifs :**

Située au Nord de la commune de Montreuil, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Boissière-Acacia permettra de créer un morceau de ville durable aux relations équilibrées avec les quartiers voisins.

Créée par délibération du Conseil Municipal en date du 16/12/2010, le projet prévoit la réalisation d'environ :

- 84 500 m<sup>2</sup> de SHON logements (soit environ 1200 logements),

- 21 000 m<sup>2</sup> d'activités
- des équipements publics :
- 1 groupe scolaire de 23 classes,
- 1 plateau sportif,
- 7,4 ha d'espaces publics,
- 1 crèche de 60 berceaux.

Le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC ont été approuvés par le Conseil Communautaire d'Est Ensemble le 26 juin 2012, l'opération ayant été transférée à la CAEE en décembre 2011.

C'est la Ville qui est maître d'ouvrage du groupe scolaire.

La création de ce dernier répond aux objectifs suivants de la grille NQU :

8 - assurer la mixité des fonctions, des usages et des espaces : en effet, cet équipement répondra, d'une part, aux besoins générés par la ZAC en matière scolaire, d'autre part, à ceux du reste du quartier, afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants dans les écoles existantes. Les locaux mutualisés de l'école (salle de sport, salle polyvalente avec un traitement acoustique) permettront d'accueillir aussi les élèves des écoles environnantes pour des activités spécifiques.

11 – Economiser les ressources naturelles : la Ville a intégré dans le programme du groupe scolaire et dans le concours l'exigence de réaliser un bâtiment « Zéro Énergie »

### **Description :**

Construction neuve d'un groupe scolaire dans la ZAC Boissière – Acacia, au sein de l'ilot E sur une parcelle de 5 681 m<sup>2</sup>.

Le groupe scolaire se compose

- d'une école maternelle de 9 classes,
- d'une école élémentaire de 14 classes,
- d'un centre de loisirs maternel / élémentaire,
- d'espaces mutualisés entre les écoles et le centre de loisirs,
- d'un service de restauration scolaire,
- d'une salle de sports,
- d'une salle polyvalente,
- d'un logement de fonction,
- de locaux d'entretien et de maintenance,
- de locaux techniques.

L'ensemble est estimé à 6 156 m<sup>2</sup> SDP (surface de plancher).

L'opération s'inscrit dans une démarche de développement durable et de qualité environnementale du bâtiment. Il devra présenter un niveau de performance Zéro Énergie.

### **Localisation géographique :**

- MONTREUIL

**CPER : RENFORCER L'ATTRACTIVITE (DE L'ILE DE FRANCE)/Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation**

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux HT	15 486 183,0 0	87,07%	Subvention Région Ile de France	2 274 037,00	12,79%
Etudes et frais divers	2 298 937,00	12,93%	Participation Aménageur	4 795 000,00	26,96%
Total	17 785 120,0 0	100,00%	Participation Est Ensemble	3 902 500,00	21,94%
			Autofinancement communal	6 813 583,00	38,31%
			Total	17 785 120,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2013	1 000 000,00 €
2014	1 000 000,00 €
2015	2 274 037,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**
**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Soutien régional à la gestion des déchets	71 700,00 €
2010	Structures de garde collective pour jeunes enfants	126 094,26 €
2010	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Nouveaux Quartiers Urbains	70 000,00 €
2010	Financement des dossiers PRU et OPI	640 000,00 €
2010	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	637 500,00 €
2010	Politique autonome en faveur des sites en contrat urbain de cohésion sociale	183 753,00 €
2010	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 240,00 €
2010	Centres de santé et maisons de santé de proximité	149 148,00 €
2011	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	42 000,00 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 240,00 €
2011	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	77 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	218 800,00 €
2011	Circulations douces	191 492,50 €
2011	"Plan Piscines Régional"	1 600 000,00 €
2011	Politique énergie climat	27 750,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 000,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	840 000,00 €
2011	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	1 185 819,00 €
2011	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma	95 760,00 €

	Franciliennes	
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	31 558,50 €
2012	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2012	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	137 000,00 €
2012	Campagne préventive lutte contre le saturnisme	77 100,00 €
2012	Soutien à la médiation	12 000,00 €
2012	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2012	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	20 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	8 000,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	168 375,00 €
2012	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	400 000,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	2 496 500,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	100 811,50 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 240,00 €
2012	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	115 595,71 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 240,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 296 750,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	6 880,32 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	309 213,50 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	864 700,00 €
2013	Contrat régional territorial	1 150 000,00 €
2013	Campagne préventive lutte contre le saturnisme	52 800,00 €
	Montant total	13 719 061,29 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020665</b>
--

Commission Permanente du 30 janvier 2014

<b>Objet : TRAVAUX POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE D'ART DE FRANCHISSEMENT DU PERIPHERIQUE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	6 120 000,00 €	48,79 %	2 985 908,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>2 985 908,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-52-20422-352001-200  
352001093- Nouveaux quartiers urbains

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SEMAVIP SOC ECONOMIE MIXTE AMENAGEMENT  
 Adresse administrative : PL DE L HOTEL DE VILLE  
75004 PARIS  
 Statut Juridique : Société Anonyme d'Economie Mixte  
 Représentant : Madame Marie-Anne BELIN, Directrice Générale

Objet : NC

N° SIRET : 33294755500014

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains  
 Rapport Cadre : CR97-08 du 16/10/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 3 janvier 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 3 août 2015  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : dérogation visée à l'article 17 du règlement budgétaire et financier. Les études de conception de la passerelle ont comencé en décembre 2012 pour lancement des travaux au début du mois de janvier 2014. L'action était initialement programmée en novembre 2013.

**Objectifs :**

L'objectif est de créer une liaison douce sous la forme d'une passerelle au-dessus du boulevard périphérique, accessible aux vélos et aux PMR. Ce franchissement, situé à mi-chemin entre la porte d'Aubervilliers et la Porte de la Villette, permettra de relier le quartier Claude Bernard Mc Donald à celui du Millénaire à Aubervilliers. Le lien entre PAris et Plaine Commune sera tissé tout en dynamisant l'activité commerciale.

**Description :**

Le NQU crée et organise un quartier urbain mixte et fonctionnel en reliant entre eux des secteurs aujourd'hui séparés physiquement. Il est ainsi prévu de favoriser les circulations douces au sein du NQU, et plus margement entre PARIS et Aubervilliers. Les circulations douces assureront le lien entre le pôle multimodal Rosa Parks (RER E, 4 lignes de bus, T3 et T8), l'entrepôt Mc Donald, le quartier Claude Bernard, le Parc du Millénaire et le centre commercial du Millénaire.

**Moyens mis en œuvre :**

Suite à un concours de maîtrise d'oeuvre où la société Daniel Vaniche et Associés/DVVD a été désignée lauréate, les études de conception ont démarré en décembre 2012 afin de définir la réalisation de cette passerelle. La maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de la passerelle est assurée par la SEMAVIP pour le compte de la Mairie de Paris. (avenant à la convention publique d'aménagement de la Zac Claude Bernard du 7 juillet 2005).

**Intérêt régional :**

Cette passerelle permet d'affirmer la cohérence territoriale. Critère 4 : S'inscrire dans un contexte urbain local, et être en capacité de rétroagir sur la ville notamment par les liens physiques créés avec les quartiers alentours (accessibilité, déplacements doux, proximité des pôles d'équipement et d'emploi, liaisons, vues).

**Public(s) cible(s) :**

Habitants et usagers du quartier et des alentours, des usagers qui transitent par le pôle Rosa Parks ou qui travailleront dans le quartier du millénaire.

**Détail du calcul de la subvention :**

Coûts des travaux HT : 6 120 000 euros.

Subvention de la Région : 48,8% soit 2 985 908 euros HT

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** RENFORCER L'ATTRACTIVITE (DE L'ILE DE FRANCE)/Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX AMENAGEMENT	6 120 000,00	100,00%	SEMAVIP/Ville de Paris	3 134 092,00	51,21%
Total	6 120 000,00	100,00%	Région - GP3	2 985 908,00	48,79%
			Total	6 120 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2013	985 908,00 €
2014	1 000 000,00 €
2015	1 000 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2010	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	143 192,00 €
2011	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	650 000,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	505 741,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 031 235,00 €
	Montant total	2 330 168,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016045</b>
--

Commission Permanente du 30 janvier 2014

<b>Objet : NQU CHAPERON VERT - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'A6 A GENTILLY</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	3 539 644,00 €	32,07 %	1 135 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			1 135 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 905-52-204142-352001-200  
352001093- Nouveaux quartiers urbains

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE GENTILLY  
 Adresse administrative : 14 PL HENRI BARBUSSE  
 94257 GENTILLY  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Madame Patricia TORDJMAN, Maire

N° SIRET : 21940037100015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains  
 Rapport Cadre : CR97-08 du 16/10/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 31 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : dérogation visée à l'article 17 du règlement budgétaire et financier.

L'opération bénéficie de financements de l'ANRU dont la date butoir d'affectation est fixée au 31 décembre 2013. Le co-financement de cette opération auquel participe la présente affectation doit ainsi autoriser un démarrage anticipé des travaux.

**Objectifs :**

Le projet d'aménagement de la promenade des berges constitue une des actions prévues dans l'Opération de Renouveau Urbain d'Arcueil-Gentilly.

Le projet de promenade des berges de l'A6a prévoit l'aménagement d'un axe vert Nord-Sud longeant l'infrastructure autoroutière, traversant le quartier du Chaperon Vert pour le relier à la passerelle du Cambodge.

Ce projet s'inscrit dans une démarche territoriale engagée entre Gentilly, Arcueil, la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, la ville de Paris, le département du Val de Marne, la Région Ile-de-France. En effet, ce tracé se veut être le trait d'union reliant la coulée verte Bièvre-Lilas, la vallée de la Bièvre, les grands espaces verts parisiens que sont le parc de la Cité internationale Universitaire et le parc Montsouris. C'est aussi le tronçon manquant entre deux itinéraires cyclables prioritaires permettant de relier le Val de Marne à Paris.

Les enjeux du projet :

L'aménagement des berges de l'A6a en promenade doit être pensé comme un projet urbain global intégrant tant la question des déplacements que la qualité urbaine et paysagère de l'équipement et des espaces connexes. Aussi, cet ouvrage répond à des enjeux qui dépassent les notions de mobilité et il doit prendre en compte des usages alternatifs liés à la vie locale.

- Plus de mobilité physique pour plus de mobilité sociale

L'aménagement de ce nouvel axe fort est une des clés du désenclavement pour le quartier. En améliorant la mobilité physique des habitants, cela interagit favorablement sur la mobilité sociale des Gentilléens.

- Un lien entre les territoires

L'aménagement de la promenade des berges de l'A6a est un des éléments de la requalification urbaine dépassant les limites communales. Maillon entre le cœur du quartier du Chaperon Vert et les territoires limitrophes (Paris, Arcueil), c'est bien dans le cadre d'une approche de liaison globale que la promenade des berges de l'A6a est à appréhender : de la Cité Universitaire au fond de vallée de la Bièvre. Ce tracé traversant les territoires doit permettre d'atténuer les fractures urbaines que sont le périphérique et l'autoroute A6a.

- Nécessité d'une continuité vélo-piéton de la passerelle du Cambodge au Chaperon Vert et au-delà

Fort du constat que la passerelle du Cambodge est très utilisée par les riverains de cet équipement (étudiants de la Cité Universitaire et résidents du Chaperon Vert et du Plateau Mazagran) et que les accès de ce franchissement au-delà d'être difficilement praticables, s'avèrent dangereux (côté Gentilly), la continuité vélo intégrée à la passerelle est un réel enjeu pour le territoire. Elle doit permettre de relier deux itinéraires prioritaires cyclistes entre Paris et le Val de Marne et par conséquent de consolider les échanges entre la banlieue et Paris.

- Un équipement du dernier quart d'heure pour mieux s'approprier les espaces publics du quartier

Le dernier quart d'heure se définit comme la transition piétonne entre le dernier mode de transport utilisé (transports en commun, voiture) et la destination finale (logement ou bureau). Ce dernier quart d'heure, concept de mobilité, doit pouvoir profiter au fonctionnement du quartier, aux usages à développer, en incitant à une appropriation des espaces publics et des pôles de proximité connectés au parcours. Aussi, la promenade des berges est un des cheminements privilégiés de ce dernier quart d'heure, parcours le plus direct entre le Chaperon Vert et les stations de bus et RER situés en bordure du boulevard périphérique.

- Une nouvelle liaison pour renforcer et dynamiser le tissu économique local

La promenade des berges de l'A6a, dans la continuité de la passerelle du Cambodge, se veut être le lien le plus direct entre la Cité Universitaire et le pôle de proximité du Chaperon Vert. Dans le cadre du diagnostic des berges, il a été démontré que les étudiants de la Cité internationale fréquentaient le pôle de proximité du Chaperon Vert, celui-ci étant plus proche et plus adapté à leurs besoins. Aussi, la promenade des berges participe à la consolidation d'un pôle commercial et de services au cœur du quartier de rénovation urbaine, une partie des étudiants étant comptabilisée dans la zone de chalandise du pôle commercial du Chaperon Vert. Cette dimension économique est d'autant plus durable que la Cité Internationale Universitaire est prévue à être densifiée au sud du site.

- Des usages connexes intégrés à la promenade pour valoriser les espaces traversés

L'enjeu est de faire de cet équipement utile à la mobilité un espace agréable permettant de profiter de

vues sur le fond de la vallée, sur la vie urbaine. La promenade doit être pensée comme un équipement multi-usages, des bancs, des jardinières, des éléments urbains participant à la vie du site seront intégrés à la conception, participeront à la vie de l'équipement. Ce sont aussi des espaces publics connexes qui vont se dessiner en marge: des placettes, des squares... avec de nouveaux usages, une nouvelle vie locale.

- De la lisibilité pour le quartier

Reconquérir des espaces délaissés en bordure d'autoroute, c'est donner une meilleure lisibilité/visibilité au quartier, enfin c'est impulser des actions plus franches, pour demain, afin de désenclaver de façon durable le quartier au Nord et à l'Est.

L'aménagement des berges de l'A6 étant réalisé sur 2 communes, Arcueil et Gentilly, l'harmonisation des projets a été assurée par le porteur du projet de rénovation de quartier, la communauté d'agglomération de Val de Bièvre, autour de la définition de principes communs :

- un traitement homogène du cheminement tant dans sa largeur que son revêtement,
- des critères de choix du mobilier urbain,
- la création de 5 placettes réparties le long de la promenade intercommunale,
- la complémentarité des activités développées sur la promenade.

### **Description :**

Le projet a été conçu selon les principes suivants :

- une voie verte d'une largeur de 3m,
- cinq placettes rythmant le parcours,
- des matériaux et des couleurs rappelant la brique des bâtiments du Chaperon Vert,
- un éclairage doux et une mise en valeur des points remarquables,
- un parc urbain traversé par la promenade depuis Gentilly,
- une mise en scène des équipements techniques.

Trois séquences ont été définies répondant à des aménagements singuliers :

- L'accroche Nord : une place pour affirmer l'entrée de ville
- De la place à la promenade : la reconquête des franges Est du quartier
- L'entrée de quartier, dans la perspective du franchissement Est/Ouest.

Le projet répond également à des objectifs liés à l'environnement urbain :

- Marquer l'entrée de ville, les entrées du quartier,
- Asseoir le débouché de la passerelle du Cambodge et donner de la visibilité à la promenade des berges depuis l'avenue Paul Vaillant Couturier,
- Insérer l'église du Sacré-cœur aujourd'hui fermée sur l'espace public,
- Donner à voir sur le boulodrome, équipement confidentiel mal inséré dans l'espace urbain.

### **Localisation géographique :**

- CA VAL DE BIEVRE

**CPER : RENFORCER L'ATTRACTIVITE (DE L'ILE DE FRANCE)/Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation**

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Travaux - aménagement	3 539 644,00	100,00%
Total	3 539 644,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France (NQU)	1 135 000,00	32,07%
ANRU	449 550,00	12,70%
CG 94	316 646,00	8,95%
OPALY	530 937,00	15,00%
Commune de Gentilly	1 107 511,00	31,29%
Total	3 539 644,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2013	600 000,00 €
2014	535 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Centres de santé et maisons de santé de proximité	52 140,47 €
2010	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2010	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	546 733,00 €
2011	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Investissement	19 230,00 €
2012	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	525 000,00 €
2012	Equipements sportifs d'intérêt régional	509 004,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	475 000,00 €
	Montant total	2 132 107,47 €